

QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE TUTORAT ACADÉMIE DE VERSAILLES - 2019-2020

FÉVRIER 2019

Pourquoi être tuteur ?

- **Accompagner un lauréat de concours interne ou externe** durant son année de professionnalisation et participer au développement du projet de l'Enseignement catholique en Ile-de-France.
- **Echanger et questionner** ses pratiques d'enseignant et de tuteur.

Quels sont les attendus du tutorat ?

- **Accompagner et évaluer** la progression du professeur stagiaire jusqu'à la présentation de son dossier au jury académique. Cette mission peut s'étaler sur 2 années scolaires dans le cas d'un temps de stage prolongé (congés maternité ou maladie, stagiaire exerçant à temps partiel ou incomplet,...)
- **Programmer des temps d'échange** et de travail collaboratif dans le cadre contractualisé avec le stagiaire.
- **Effectuer des visites** dans la classe du professeur stagiaire et recevoir ce dernier dans sa propre classe.
- **Participer à deux rencontres** avec les responsables de formation et les stagiaires (lancement du tutorat en début d'année, point sur la situation à mi-parcours).
- **Rédiger** un bilan d'étape (décembre) et un rapport conclusif (avril-mai) en s'appuyant sur un cadre commun disponible sur une plateforme (application MUSES).

Quelle est la portée de l'engagement ?

- **Aider le stagiaire à :**
 - Repérer ses points d'appui, ses points à travailler.
 - Hiérarchiser les priorités de travail.
 - L'inciter progressivement à explorer les attendus de la profession.
- **Lui permettre de développer une identité professionnelle par :**
 - L'observation et l'accompagnement de sa pratique.
 - Les conseils didactiques et pédagogiques.
 - Le partage d'expérience.

En quoi l'ISFEC AFAREC IdF peut-il m'aider à mener à bien cette mission ?

- **En me permettant d'échanger** avec les responsables en charge de la formation du professeur stagiaire et de son suivi personnalisé.
- **En m'appuyant sur l'aide des référents** (1er degré) et des pilotes didactiques (2nd degré), responsables disciplinaires (aide à l'accompagnement du stagiaire, repères au niveau de la rédaction des bilans...).
- **En me proposant différentes journées thématiques de formation :** « Débuter dans le tutorat », « Evaluation et rédaction du rapport », « Le référentiel de compétences »...) en fonction de mes besoins et à coût zéro pour mon établissement.

Quels outils à ma disposition ?

- **Le Livret des tuteurs**, actualisé et remis à la première rencontre à l'ISFEC AFAREC IdF.

Jours de formation du stagiaire selon son académie

- **Créteil :** les mardis et jeudis en formation à l'ISFEC AFAREC IdF

Quels apports pour mon établissement ?

- **Participer à la logique d'« établissement formateur ».**
- **Développer une dynamique** au sein des établissements du réseau.

Qui peut poser sa candidature ?

- **Tout enseignant en poste exerçant à temps plein et certifié** justifiant d'au moins deux années d'expérience.

Mon engagement aboutira-t-il à une nomination ?

- La nomination des tuteurs est corrélée à trois paramètres :
 - **Nombre de lauréats** dans le cycle ou la discipline.
 - **Affectations** au sein de mon rectorat.
 - **Proximité** de mon établissement avec celui des lauréats.

Quelle est la procédure de nomination des tuteurs ?

- Le chef d'établissement suscite et/ou avalise la proposition de tutorat en signant le formulaire de candidature (disponible en établissement ou sur le site www.isfecafarec.net rubrique tutorat).
- Le chef d'établissement ou « la personne relais » désignée en interne envoie le-s formulaire-s de candidature à l'ISFEC AFAREC IdF (de préférence avant le 15 avril).
- L'ISFEC AFAREC IdF centralise les candidatures et les transmet au rectorat pour validation des corps d'inspection.
- L'ISFEC AFAREC IdF constitue des binômes, en fonction des propositions communiquées avant le 1^{er} juillet par les établissements et les besoins (disciplines et localisation des établissements du tuteur et du stagiaire).
- L'ISFEC AFAREC IdF communique la liste officielle au rectorat et adresse les confirmations de nomination aux intéressés (stagiaire, tuteur, CE du stagiaire et CE du tuteur) entérinant la mise en place effective du tutorat.

Quelle rémunération ?

- **Une indemnisation forfaitaire de 1 250 € bruts par stagiaire accompagné pour l'ensemble de la mission** (base 2018-2019). Cette indemnité est gérée et mise en paiement par le rectorat dont vous dépendez.
- **Chaque rectorat décide du mode de paiement (base mensuelle ou annuelle)** Comme évoqué ci-dessus, les attendus en termes de tutorat peuvent varier en cas de situation particulière du stagiaire : quotité de service, validation en 2 ans, prolongation, congé maternité ou maladie... Les éventuelles spécificités seront vérifiées avec chaque stagiaire.

TEXTE DU SGEC/2015/693

Formation initiale des enseignants 01/07/2015 – Gestion de l'année de stage

TUTORAT : « Chaque stagiaire, quelles que soient la nature et la session de concours, bénéficie d'un tuteur. Les tuteurs sont nommés par le recteur sur proposition des ISFEC, après avis du chef d'établissement d'exercice du tuteur. Ils sont rémunérés, en application de l'article 8 du décret 2014-1016 du 8 septembre 2014, par une indemnité de tutorat d'un montant annuel de 1250 euros. Les lauréats du concours externe bénéficient en outre d'un tuteur désigné par l'ISFEC pour l'accompagner dans son parcours de formation. »

Qui sont mes interlocuteurs en 2019-2020 ?

Recrutement et coordination des tuteurs – Académie de Versailles	tutorat.versailles@isfec-idf.net
Formation des tuteurs	Pascal Kaelblen
Formation et suivi des professeurs des écoles stagiaires	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Formation et suivi des stagiaires CAFEP	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Formation et suivi des stagiaires CAER et Concours réservés	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Accompagnement des tuteurs	Référénts et pilotes didactiques (cf. Livret des tuteurs)
Rémunération	La Division de l'Enseignement Privé du rectorat

Où trouver d'autres informations ?

- **En consultant le site www.isfecafarec.net rubrique tutorat**
- **En assistant à l'une des réunions d'information suivantes (1^{er} et 2nd degrés)**
Diocèse 78 : mardi 16 avril 2019 – 17h30 – DDEC 78 – 15 rue du Maréchal Joffre – 78000 VERSAILLES
Diocèse 91 : mercredi 10 avril 2019 – 10h – 12h – DDEC 91 – 20 rue de Rochebrune – 91220 BRETIGNY SUR ORGE
Diocèse 92 : mardi 9 avril 2019 – 18h – Ecole-Collège Saint Joseph du Parchamp – 6 rue du Parchamp - 92100 BOULOGNE BILLAN COURT
Diocèse 95 : mercredi 17 avril 2019 – 9h30 – DDEC 95 – 4 rue de Malleville – 95880 ENGHIEEN LES BAINS
Tous diocèses : lundi 15 avril 2019 – 17h30 – 19h – ISFEC AFAREC IdF – 39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS

Prochaines formations pour les tuteurs ou les enseignants qui souhaitent le devenir (1^{er} et 2nd degrés)

- « S'engager dans l'accompagnement d'un professeur stagiaire » : mercredi 22 mai 2019 – 9h30-16h30 (PN 049263)
- « S'engager dans l'accompagnement d'un professeur stagiaire » : mercredi 12 juin 2019 – 9h30-16h30 (PN 049266)

Pour chacune de ces propositions, inscription gratuite par l'établissement du tuteur (ou de l'enseignant qui souhaite le devenir) sur la plateforme FORMELIE à l'aide du code PN indiqué en regard de la date choisie.

Lieu et horaires de ces formations : ISFEC AFAREC IDF, 39 rue Notre Dame des Champs 75006 PARIS 9h30-16h30.